

# Impératif présent

1) Le présent de l'impératif sert à exprimer **UN ORDRE, UN CONSEIL** ou **UNE INTERDICTION**.

2) Il n'y a *pas de pronom personnel sujet*.

3) Il n'y a que *3 personnes* (2ème du singulier et 1ère et 2ème du pluriel)  
*Au 1er groupe, il n'y a pas de "s" à la 2ème personne sauf devant "en" ou "y"*

ETRE : sois – soyons – soyez

AVOIR : aie – ayons – ayez